

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/11/2013

Date de la convocation:
25/10/2013

Date d'affichage:
28/10/2013

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 47

L' an 2013 et le 4 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, KLIPFEL Gérard, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 141.2013

Vote : A la majorité

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

141.2013 : Service périscolaire : modification du temps de travail de la coordinatrice locale : augmentation du temps de travail de 68 à 80 %.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le service périscolaire mis en œuvre sur le territoire et exploité par la fédération des MJC du Bas-Rhin,

Vu la délibération n° 055.2011 du conseil communautaire du 18.04.2011 : Reconduction de conventions avec les associations partenaires de la communauté de communes : mandat d'intérêt général »,

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2012-2014,

Considérant le poste de coordinateur local des périscolaires, et ses missions principales de management des équipes, réalisation-suivi de la facturation, développement de projets pédagogiques et animation territoriale transversale avec les autres acteurs enfance (animateurs intercommunaux, halte-garderie de Morsbronn-les-Bains, relais assistantes maternelles),

Considérant la réunion du comité de pilotage du 09.09.2013,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. A. Kreiss,

Envoyé en préfecture le 21/11/2013

Reçu en préfecture le 21/11/2013

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **D'augmenter le temps de travail du coordinateur local des périscolaires de 68% à 80 % du temps de travail, à compter du 01.01.2014,**
- **De prendre en charge le coût correspondant,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant correspondant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2012-2014 en cours avec la FDMJC exploitant le service périscolaire et employeur du coordinateur.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/11/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

